

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 12 février 2018 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *Mme Nadine Tremblay, conseillère*
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11269-02-18**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2018.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Service de transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.4 Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne
 - 5.5 Représentant conseil d'administration de l'organisme Saumon Rivière-Malbaie
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Formation de l'année 2018 : Flash formation
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Convention d'aide financière – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2018.
 - 9.2 Paiement en ligne – Inscriptions Camp de jour
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement sur le code d'éthique des élus (es) municipaux
 - 10.2 Avis de motion - Présentation d'un nouveau règlement concernant les modalités de publication des avis publics
 - 10.3 Dépôt du registre des déclarations 2017 – règlement sur le code d'éthique des élus.
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2018
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2018
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 11270-02-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 11271-02-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|---------|
| • Tournoi de Curling Ville de Clermont
<i>Aide financière (+ inscriptions des employés à venir)</i> | 1000 \$ |
| • Salon de Quilles de Clermont
<i>Tournoi Clermontaine</i> | 250 \$ |
| • Chasse aux trésors de Charlevoix
<i>Commandite 2018 (1^{er} juin au 31 août)</i> | 1000 \$ |
| • Centre-Femmes au pluriel
<i>Aide financière 2018</i> | 50 \$ |
| • 106 ^e Groupe « Faucons des monts » de Charlevoix
<i>Aide financière 2018</i> | 150 \$ |
| • Charlevoix sur les pentes
<i>Aide financière 2018</i> | 100 \$ |

**5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
RÉSOLUTION NO. 11272-02-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Club Lions Clermont – La Malbaie Inc.
<i>Brunch bénéfice - 18 mars 2018</i> | 100 \$ |
| • Musée de Charlevoix
<i>Dégust Ô Musée – 10 mars 2018</i> | 100 \$ |

**5.3 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO. 11273-02-18**

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son Service de transport;

CONSIDÉRANT que Ville de Clermont a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3 \$ par transport adapté ;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2018 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est le 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer la quote-part au montant de 6 880 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2018.

5.4 ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE RÉSOLUTION NO. 11274-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge portant le numéro de pièce P1-2018-02-12.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Suzie Lavoie, coordonnatrice senior – Relations municipales et opérations, Croix-Rouge Canadienne, Division du Québec, 325 rue de la Croix-Rouge, Québec, G1K 2L4.

5.5 REPRÉSENTANT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAUMON RIVIÈRE-MALBAIE RÉSOLUTION NO. 11275-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE madame Nadine Tremblay, conseillère, soit déléguée à représenter la Ville de Clermont auprès de l'organisme Saumon Rivière-Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée à Saumon Rivière-Malbaie, 25 chemin des Chutes, C.P. 58, Clermont, Québec G4A 1K1.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 FORMATION COMBAT INCENDIE - OPTIMISATION RÉSOLUTION NO. 11276-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de service de la compagnie Flash Formation pour la diffusion des formations suivantes pour l'année 2018 :

1. Formation théorique et pratique « Attaque transitoire »
2. Formation théorique et pratique « Lances et méthode d'application d'eau »

Le coût total demandé pour ces deux formations est de 9 724.82 \$ (taxes incluses).

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer le document de soumission portant le numéro 2018-55 (pièce P2-2018-02-12).

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Martin Fournelle, Flash Formation, 2346, des Crécerelles, Laval, Québec H7L 5V4 ainsi qu'à monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie à la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018

RÉSOLUTION NO. 11277-02-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a obtenu confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2018.

II EST PROPOSÉ PAR MADAME NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE Madame Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer la convention d'aide financière 2017-2018 du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018, portant le numéro de pièce P3-2018-02-12.

La Ville de Clermont s'engage à respecter les conditions de la convention à être signée entre les deux parties.

9.2 PAIEMENT EN LIGNE – INSCRIPTIONS CAMPS DE JOUR ET ACTIVITÉS ESTIVALES

RÉSOLUTION NO. 11278-02-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire offrir le paiement en ligne pour les inscriptions aux camps de jour et activités estivales;

ATTENDU QUE pour ce faire, une entente doit être signée avec une compagnie qui fera le lien entre les transactions;

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE Madame Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à ouvrir un compte auprès de la compagnie **PAYSAFE** en vue de permettre le paiement par carte de crédit pour les inscriptions aux camps de jour et activités estivales, portant le numéro de pièce P4-2018-02-12.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

RÉSOLUTION NO. 11279-02-18

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c.E-15.1.0.1), le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux, en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 10 et 13, un projet de règlement relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé à l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2018 et un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Rémy Guay;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 13 de cette même loi, un avis a été publié le 31 janvier 2018 annonçant le contenu du projet de règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux et annonçant la date de son adoption;

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement no. VC-444-18 visant à adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE le règlement no. VC-444-18 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit adopté et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-444-18.

10.2 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS RÉSOLUTION NO. 11280-02-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les Cités et Ville du Québec;

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 345.4 de la Loi sur les Cités et villes, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics

EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de ce conseil un règlement sur les modalités de publication des avis publics.

Également, en conformité avec l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé au moment de l'avis de motion, qui pourra faire l'objet de modification avant son adoption.

10.3 CONFORMITÉ DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO. 11281-02-18

ATTENDU QUE le règlement no. VC-439-16 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 12 février 2014 ;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

ATTENDU QUE la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2017, sur lequel il n'y a aucune déclaration.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2018

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2018
RÉSOLUTION NO. 11282-02-18**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de janvier 2018 au montant de 265 602.50 \$ ainsi que le versement des salaires de janvier 2018 au montant de 61 044.88 \$ et portant le numéro de pièce P5-2018-02-12.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2018
RÉSOLUTION NO. 11283-02-18**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 332 867.20 \$ certificat de crédit disponible numéro 2018-02-2466 et portant le numéro de pièce P5-2018-02-12.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-02-2466

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

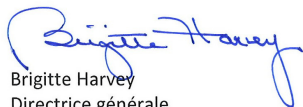
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11284-02-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 12.

Luc Cauchon
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale